



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
6 mars 2020  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 6 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous écrire, également au nom des représentants permanents de l'Australie, de la Belgique, de la Malaisie et de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars.

Comme suite à la résolution [2166 \(2014\)](#) du Conseil de sécurité et aux précédentes lettres que j'ai adressées au Conseil les 1<sup>er</sup> et 28 août, 9 septembre et 16 décembre 2014, les 20 juillet et 13 octobre 2015, le 28 septembre 2016, le 5 juillet 2017, les 24 et 25 mai 2018 et le 20 juin 2019, je vous informe de ce qui suit :

Par ma lettre du 20 juin 2019, j'ai informé le Conseil que quatre personnes, dont trois ont la nationalité russe et une la nationalité ukrainienne, ont été inculpées de crimes liés à leur rôle dans la destruction en vol, au-dessus de l'est de l'Ukraine le 17 juillet 2014, de l'appareil de Malaysia Airlines affrété pour le vol MH17. Le procès pénal de ces quatre suspects débutera le 9 mars 2020. La procédure judiciaire se déroulera selon le droit néerlandais, devant le tribunal de district de La Haye. Les audiences se tiendront au complexe judiciaire de Schiphol. Étant donné le caractère international de la procédure, le tribunal la retransmettra en direct, en néerlandais et en anglais (à l'adresse suivante : [www.courtMH17.com](http://www.courtMH17.com)) afin que les audiences soient accessibles dans le monde entier.

L'ouverture du procès pénal le 9 mars 2020 constitue une étape importante pour ce qui est d'établir la vérité, de rendre justice aux victimes du vol MH17 et à leurs proches et de garantir que les responsables de l'abattage de l'appareil répondent de leurs actes. L'Australie, la Belgique, la Malaisie, les Pays-Bas et l'Ukraine sont pleinement convaincus que les poursuites judiciaires susmentionnées contribueront à rendre la justice conformément aux normes juridiques internationales les plus strictes en matière de professionnalisme et d'indépendance.

Les enquêtes criminelles se poursuivront, en parallèle du procès. Je tiens à rappeler que, dans sa résolution [2166 \(2014\)](#), le Conseil de sécurité a exigé que l'on contraigne les responsables de l'incident à répondre de leurs actes et que tous les États s'associent pleinement aux efforts déployés pour établir les responsabilités. Les services d'enquête de l'Australie, de la Belgique, de la Malaisie, des Pays-Bas et de l'Ukraine collaborent depuis 2014 au sein de l'équipe conjointe chargée de l'enquête pénale indépendante et internationale sur la destruction de l'appareil assurant le vol MH17. L'équipe conjointe et le ministère public néerlandais poursuivent leurs travaux conformément à la résolution [2166 \(2014\)](#).



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Karel J. G. **van Oosterom**

---